

Seloncourt Avenir

Réponse au bulletin n° 38 de l'opposition municipale

Au cours de la période estivale propice à la détente et à l'évasion, l'opposition municipale n'a visiblement pas su prendre de la hauteur et a lancé une campagne de dénigrement honteuse et calomnieuse ayant pour seul objectif de salir la réputation personnelle et fonctionnelle du Maire de notre commune.

Nous n'avons pas pour habitude de porter un quelconque intérêt à la traditionnelle feuille rose de notre opposition qui ne vise qu'à empoisonner la vie municipale, discréditer le travail des élus et manipuler l'appréciation des Seloncourtois.

Mais la dernière édition se montre bien trop diffamante et brutale pour que nous restions sans réponse.

RECOURS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF ?

L'opposition ne sait-elle pas que le Maire et la commune sont deux personnalités juridiques distinctes ?

Lorsqu'un acte administratif municipal est contesté, un recours est possible de la part de tout citoyen devant le tribunal administratif.

Dans ce cas, ce n'est pas le Maire qui est attaqué, mais la commune.

C'est donc cette dernière qui assume le coût de la procédure. La loi prévoit qu'elle défende ses intérêts, c'est à dire ceux des habitants.



Pour remettre les

MENACE SUR LA DÉMOCRATIE LOCALE ?

Nous ne sommes pas d'accord avec notre Opposition, donc nous menaçons la démocratie locale ?? Ce qui est sûr, c'est que nous avons été élus pour un programme réfléchi et des valeurs bien différentes de nos opposants...

Le débat est utile et nécessaire et il se tient lors de chaque Commission ou Conseil municipal. Malheureusement, force est de constater que l'opposition préfère le mener devant le public du Conseil municipal plutôt qu'en Commission ! Certes, la critique aide à progresser mais seulement si elle est constructive et accompagnée de propositions réalistes ! L'opposition n'est pas force de proposition !

Les documents joints aux projets de délibérations (tableaux, contrats, conventions, plans de situation,...) sont complets, détaillés, précis et envoyés dans les délais légaux, ce qui permet le débat éclairé. Aucune décision n'est actée avant le vote. Le Maire ne saurait s'attribuer ce pouvoir !

Les réponses aux questions posées sont également précises et circonstanciées.

De plus, l'opposition a accès à tous les documents nécessaires à son information ; aucun de ses membres ne vient les consulter en Mairie !

Par ailleurs, il est absolument inacceptable de lire que nous, membres de la majorité, semblons voter par allégeance et non par conviction ! Les Conseils municipaux sont soigneusement préparés en groupe, tous les membres de la majorité sont parfaitement au fait des points abordés et votent selon leur propre conviction.

Laisser à croire que c'est pour des raisons de gouvernance qu'il y a des démissions et de l'absentéisme dans notre groupe relève de la pure **CALOMNIE**. Sur effectivement cinq démissions dans notre équipe, deux sont dues à des déménagements, deux à des raisons professionnelles et une à des problèmes de santé suite à un deuil. A noter que sur un groupe de cinq, l'opposition a enregistré une démission !

Quant à l'absentéisme, bien moindre que celui constaté dans d'autres entités, il est dû essentiellement à des raisons professionnelles : travail de nuit, exploitation agricole, cadres de haut niveau amenés à des déplacements ou contraintes professionnelles, santé parfois. Que ces personnes soient plutôt remerciées de l'investissement personnel et professionnel qu'elles déploient pour servir notre commune !



choses au point

COMMUNICATION ?

Pour la communication, le Maire est effectivement directeur des supports de communication (c'est la loi), ils ne doivent jamais être utilisés à des fins partisans et ne contiennent que des informations municipales factuelles. Seules les expressions politiques relèvent des opinions et la part de l'opposition est peu différente de celle de la majorité. Sur quatre pages, on ne va pas consacrer une page entière pour « palabrer » ! Ce n'est pas ce qui intéresse nos lecteurs. De plus, la possibilité est ouverte à l'opposition de s'exprimer sur le site internet de notre ville... ce qu'elle ne fait pas ! Dire que la presse locale est au *service du Maire* est à la limite de la **DIFFAMATION**.

Si le correspondant local de l'ER travaille aussi pour notre commune, c'est un travail purement technique qu'il accomplit également dans d'autres communes : Arbouans, Dampierre-les-Bois, Dasle... C'est faire insulte à la déontologie du journaliste que de propager de tels mensonges. Les comptes rendus de Conseil, dans la presse, équilibrés et objectifs, en sont la preuve.



UN MAIRE NE DEVRAIT PAS DIRE ÇA ?

De quel droit nos opposants se permettent-ils de juger ce que doivent être les devoirs d'un Maire ? Toutes les demandes de rendez-vous sont honorées par le Maire ou les Adjointes, selon le sujet. Et sachez que quand ils relatent des rendez-vous, **auxquels ils n'ont pas assisté**, et des propos soi-disant tenus, tout cela n'est que purs **RAGOTS**.

Le règlement du Conseil municipal est scrupuleusement respecté par le Maire. Aucune attaque personnelle n'est prononcée par les membres de notre groupe, fort heureusement. Oser contester leurs propos est pour eux une insulte ! Qu'à cela ne tienne...

POUBELLES ET PISTES CYCLABLES ?

Les problèmes soulevés par les poubelles sont systématiquement examinés par les Services techniques et remontés à PMA. S'il y a une difficulté, le Maire s'implique personnellement auprès des services de l'Agglo ou du vice-président en charge.

Ce n'est pas le cas du délégué de l'opposition à PMA. Pourtant, il a autant de pouvoirs à PMA que les autres conseillers de la commune.

Quant aux problèmes soulevés par la piste cyclable, c'est plus complexe. La convention qui doit régler les responsabilités respectives est toujours en cours de discussion.



LOGEMENTS SOCIAUX ?

Les membres de la majorité n'ont pas compris et critiquent violemment le logement social !!!
C'est une blague ?? ?

Jamais personne de notre groupe n'a *violemment critiqué* le logement social !!! Vous devriez avoir honte, membres de l'opposition, de dire de tels mensonges !!!

Soucieux du cadre de vie des habitants de notre commune, nous nous efforçons de faciliter l'aboutissement des projets immobiliers qui répondent aux attentes de nos concitoyens, à travers la construction de logements sociaux, s'il y a lieu.



Rappelons toutefois que ce n'est pas à la commune de construire des logements sociaux. C'est le rôle des organismes HLM et la commune est tributaire de leurs choix. En outre, et depuis un peu plus de dix ans, ce sont **174 logements sociaux** qui ont été construits sur la commune.

Notons par ailleurs, et c'est la réglementation qui le prévoit, que l'offre de logements et la tension des marchés immobiliers se définit à l'échelle d'un bassin de vie, en l'occurrence de PMA.

La commune de Seloncourt n'a jamais formellement payé d'amende en raison d'un déficit de logements et pour cause : **il y a 8 000 logements sociaux vacants sur le Pays de Montbéliard**, la demande locative sociale est faible par rapport à l'offre, ce qui fait que, n'en déplaise à l'opposition, notre agglomération est l'une de celles qui ont la plus faible tension immobilière au niveau national. Du reste, de nombreuses communes de l'agglomération voient leur parc social baisser plutôt qu'augmenter (comme c'est néanmoins le cas à Seloncourt).



**On a l'opposition qu'on mérite,
mais on ne mérite certainement pas celle-là !**

Document rédigé par l'ensemble des élus de la majorité.